



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

Formulaire à déposer
en double exemplaire

N° 2065-SD
2026

cerfa

N° 11084*28
Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)
Timbre à date du service

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01.04.2024	et clos le	31.03.2025	Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration soucrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	

Si PME innovantes, cocher la case ci-contre

Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société: _____ Adresse du siège social: _____

AUTO TOP SERVICE

SIRET	8	9	5	2	4	3	6	5	7	0	0	1	5	Mél :	Tél :
Adresse du principal établissement: _____ Ancienne adresse en cas de changement: _____															

BD SAINT BRUNO
13004 MARSEILLE

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante _____

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère: _____

SIRET

B ACTIVITÉ

Activités exercées REPARATION ET ENTRETIEN VEHICULE Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal	Déficit
Bénéfice imposable à 15 %	0	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposables au taux de 10 %
0		10 113

2. Plus-values

PV à long terme imposables à 15 %		PV à long terme imposables à 19 %		PV exonérées (art. 238 quinquies)	
Autres PV imposables à 19 %		PV à long terme imposables à 0%			

3. Abattements sur le bénéfice et exonérations

Entreprise nouvelle, art. 44 sexies Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A Autres dispositifs
 France ruralités revitalisation FFR, 44 quinquies A Zone franche d'activité nouvelle génération, Zone de reconstruction de la défense,
 Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 quaterdecies 44 quaterdecies Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A Zone de revitalisation rurale,
 Bassins d'emploi à redynamiser (art.44 duodécies) Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies art. 44 quinquies
 Société d'investissement Bénéfice ou déficit exonéré Plus-values exonérées relevant du
 immobilier cotée (indiquer + ou - selon le cas) taux de 15%

4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)

F CONTRIBUTION EXCEPTIONNELLE SUR LES BÉNÉFICES DES GRANDES ENTREPRISES (CES) (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Base d'imposition : _____ Chiffre d'affaires : _____ Taux d'imposition : _____

I CONTRIBUTION EXCEPTIONNELLE SUR LES GRANDES ENTREPRISES DE TRANSPORT MARITIME (CTM) (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Base d'imposition : _____ Taux d'imposition : _____

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

- Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts
- Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Receites nettes soumises à la contribution de 2,5%

F COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI X NON Si oui, indication du logiciel utilisé MYINFORCE

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr

S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable: _____ Nom et adresse du conseil: _____

Tél:

Tél:

Examen de conformité
fiscale (ECF)

prestataire :

Identité du déclarant:

Date: 05.05.2026

Lieu: MARSEILLE

Qualité et nom du signataire:

Signature :

Désignation de l'entreprise		AUTO TOP SERVICE										Néant <input type="checkbox"/> *					
Adresse de l'entreprise		BD SAINT BRUNO 13004 MARSEILLE															
SIRET		8	9	5	2	4	3	6	5	7	0	0	1	5			
Durée de l'exercice en nombre de mois *		1		1		2		Durée de l'exercice précédent *		1		2					
ACTIF														Exercice N des le			
		Brut										Amortissements-Provisions		Net			
		1										2		3			
ACTIF IMMOBILISÉ		Immobilisations incorporelles										010					
		Fonds commercial *															
		Autres *										014					
		Immobilisations corporelles *										028		400 030		46	
		Immobilisations financières * (1)										040		1 650 042		1 650	
		Total I (5)										044		2 050 048		46	
STOCKS		Matières premières, approvisionnements, en cours de production *										050					
		Marchandises *										060					
		Avances et acomptes versés sur commandes										064					
ACTIF CIRCULANT		Créances (2)										068					
		Clients et comptes rattachés *															
		Autres * (3)										072		2 174 074		2 174	
		Charges constatées d'avance *										092					
		Valeurs mobilières de placement										080					
		Disponibilités										084		996 086		996	
		Total II										096		3 170 098		3 170	
		Total général (I+II)										110		5 220 112		46	
PASSIF														Exercice N			
		Capital social ou individuel *										120		1 000			
		Écarts de réévaluation										124					
		Réserve légale										126		100			
CAPITAUX PROPRES		Réserves réglementées *										130					
		Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *										131					
		Report à nouveau															
		Résultat de l'exercice														(3 696)	
		Subventions d'investissement										137				(11 296)	
		Provisions réglementées										140					
		Total I										142		(13 892)			
		Provisions pour risques et charges										154					
DETTES (4)		Emprunts et dettes assimilées										156					
		Avances et acomptes reçus sur commandes en cours										164					
		Fournisseurs et comptes rattachés *										166		4 696			
		Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169)										169		7 763		14 370	
		Comptes courants d'associés										173					
		Autres dettes										175					
		Produits constatés d'avance										174					
		Total III										176		19 066			
		Total général (I + II + III)										180		5 174			
RENVOIS		Dont immobilisations financières à moins d'un an										193		Dont dettes à plus d'un an		195	
(1)		Dont créances à plus d'un an										197		Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *		182	
(2)		Dont compte courant d'associés débiteurs										199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *		184	
(3)																	

RÉINTÉGRATIONS ET DÉDUCTIONS DIVERSES (détail)

RÉINTÉGRATIONS DIVERSES

	Exercice N
CHARGES DIVERS DE GESTION	1 183
TOTAL	1 183

DÉDUCTIONS DIVERSES

	Exercice N
TOTAL	

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)										Néant <input type="checkbox"/> *		
Désignation de l'entreprise : AUTO TOP SERVICE												
I	IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
	ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial		400	402		404			406			
	Autres		410	412		414			416			
Immobilisations corporelles	Terrains		420	422		424			426			
	Constructions		430	432		434			436			
Immobilisations corporelles	Installations techniques matériel et outillage industriels		440	442		444			446			
	Installations générales agencements divers		450	452		454			456			
Immobilisations corporelles	Matériel de transport		460	462		464			466			
	Autres immobilisations corporelles		470	472	400	474	400	400	476	400	400	400
Immobilisations financières		480	482	1 650	484			486	1 650			
TOTAL		490	492	2 050	494	400	400	496	2 050			
II	AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations de l'exercice		Diminutions afférentes aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
	IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial		495	497		498			499			
	Autres immobilisations incorporelles		500	502		504			506			
Immobilisations corporelles	Terrains		510	512		514			516			
	Constructions		520	522		524			526			
Immobilisations corporelles	Installations techniques matériel et outillage industriels		530	532		534			536			
	Installations générales, agencements, aménagements divers		540	542		544			546			
Immobilisations corporelles	Matériel de transport		550	552		554			556			
	Autres immobilisations corporelles		560	562	23	564	23	564	566	46		
TOTAL		570	572	23	574	23	574	576	46			
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à IIS, 12,8 % pour les entreprises à IIR) (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
	Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Immobilisations	Valeur d'actif *		Amortissements *		Prix de cession *		Valeur résiduelle		Court terme *		Long terme	
	①	②	③	④	⑤	⑥	⑦	⑧	⑨	⑩	15 % ou 12,8 %	0 %
1												
2												
3												
4												
5												
6												
7												
8												
9												
10												
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589				
			579	Régularisations	590	583	594	595				
TOTAL				596	585	597	599					

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice 2033-NOT-SD
 (1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES -
DÉFICITS REPORTABLES - DIVERSFormulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : AUTO TOP SERVICE		Néant <input type="checkbox"/> *		
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				
A NATURE DES PROVISIONS	Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Amortissements dérogatoires	600	602	604	606
Provisions réglementées				
Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607
Autres provisions réglementées *	610	612	614	616
Provisions pour risques et charges	620	622	624	626
Sur immobilisations	630	632	634	636
Sur stocks et en cours	640	642	644	646
Sur clients et comptes rattachés	650	652	654	656
Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666
TOTAL	680	682	684	686
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				
Dotations		Reprises		
Fonds commercial	681	683		
Autres immobilisations incorporelles	700	705	1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes
Terrains	710	715	2	
Constructions	720	725	3	
Inst. techniques mat. et outillage	730	735	4	
Inst. générales, agencements amén. divers	740	745	5	
Matériel de transport	750	755	6	
Autres immobilisations corporelles	760	765	7	
TOTAL	770	775		TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD 780
II DÉFICITS REPORTABLES				
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		982	5 017	
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis	5 017	982 ter	5 017
	Déficits imputés		983	
Déficits reportables		984		5 017
Déficits de l'exercice		860		10 113
Total des déficits restant à reporter		870		15 130
III DIVERS				
Primes et cotisations complémentaires facultatives				
				dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (1 de l'arr. 154 bis du CGI)
				dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite
Montant de la TVA collectée				325
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)				327
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant				374
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				378
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI				399
IV TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS				
Sommes à réintégrer pour la détermination du revenu brut social				690
Sommes à déduire pour la détermination du revenu brut social				691
Revenu brut social (si le montant est négatif)			692	
Revenu brut social (si le montant est positif)				693

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siret) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

⑤ DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

DGFIP N° 2033-E-SD 2026

<i>Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)</i>	Désignation de l'entreprise AUTO TOP SERVICE	Néant <input checked="" type="checkbox"/> *		
Exercice ouvert le : 01.04.2024	et clos le : 31.03.2025	Données en nombre de mois <table border="1" style="display: inline-table; border-collapse: collapse;"><tr><td style="width: 20px; text-align: center;">1</td><td style="width: 20px; text-align: center;">2</td></tr></table>	1	2
1	2			
DÉCLARATION DES EFFECTIFS				
Effectif moyen du personnel * :		376		
Dont apprentis		657		
Dont handicapés		651		
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861		
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE				
I – Chiffre d'affaires de référence CVAE				
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108		
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		118		
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119		
TOTAL 1		106		
II – Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée				
Autres produits de gestion courante y compris les plus-values de cessions d'immobilisations corporelles ou incorporelles non rattachées à une activité normale et courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143		
Subventions d'exploitation reçues et certains abandons de créances à caractère commercial		113		
Variation positive des stocks		111		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153		
TOTAL 2		144		
III – Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾				
Achats		121		
Variation négative des stocks		145		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		125		
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.		310		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133		
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles rattachées ou non à une activité normale et courante		150		
TOTAL 3		152		
IV – Valeur ajoutée produite				
(Total 1 + Total 2 - Total 3)		137		
V – Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises				
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF		117		
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE				
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD.				
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.				
Mono-établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre	020			
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)	022	Effectifs au sens de la CVAE * 023		
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)		026		
Période de référence 024	/ /	016 / / / / / /		
Date de cessation	/ /			

⁽¹⁾ Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD, au § « Déclaration des effectifs » et dans la notice n° 1330-CVAE-SD, au § « Répartition des salariés »

N° de dépôt

Exercice clos le 3 | 1 | 0 | 3 | 2 | 0 | 2 | 5

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1 / 1 (1) N°éant *

SIREN 8 | 9 | 5 | 2 | 4 | 3 | 6 | 5 | 7

Dénomination de l'entreprise

AUTO TOP SERVICE

Adresse (voie) BD SAINT BRUNO

Code postal 13004

Ville MARSEILLE

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904
TOTAL DES LIGNES 901 + 903	905	TOTAL DES LIGNES 902 + 904	906

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	Nb de parts ou actions
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	Nb de parts ou actions
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	Nb de parts ou actions
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	Nb de parts ou actions
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)		Nom de famille		Prénom(s)	
Nom d'usage		% de détention		Nb de parts ou actions	
Naissance : Date		N° Département		Commune	Pays
Adresse : N°		Voie		Commune	Pays
Code Postal		Commune		Prénom(s)	
Titre (2)		Nom de famille		% de détention	Nb de parts ou actions
Nom d'usage		N° Département		Commune	Pays
Naissance : Date		Voie		Commune	Pays
Adresse : N°		Commune		Prénom(s)	
Code Postal		Commune		% de détention	Nb de parts ou actions

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M. pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.